

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025  
DLCM n°2025-075

Date de convocation : 22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mmes Annick GUILLAUME, Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Mmes Pierrette FONTAINE, Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mmes Gaëlle WILLY-BONNABESSE, Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, MM. Thibaut MULOT, Axel BELLARD, Mme Lucie FOUGERAIS

Etait représenté : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme Michèle PEUDENIER qui avait donné procuration à M. Gérard HUARD

Excusés : MM. Elie LEME, Paul GARNIER, Pascal PAILLARD, Mme Denise CARDINAL

Absents : M. André LEFEUVRE, Mme Murielle DEPAGNE

Assistaient à la réunion : M. Gérard NOWACKI, directeur général des services, Mme Aurélie MARANDEAU, directrice générale adjointe

Secrétaire de séance : Mme Nadège MARCHAND

## OBJET

### DÉVIATION D'ERNÉE RN12 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Madame la Préfète de la Mayenne sollicite l'avis du Conseil municipal sur le dossier d'autorisation environnementale concernant le projet de déviation Sud d'Ernée.

Le service Eau et Biodiversité considère que le dossier est complet et régulier.

Le projet routier prévoit :

- Trois créneaux de dépassement courts
- Le franchissement de la vallée de l'Ernée par un viaduc : rétablissement de l'Ernée et de la RD 514 (Saint Hilaire du Maine)
- Deux nouveaux échanges giratoires avec la RD 138 (Saint Pierre des Landes) et la RD 29 (Juvigné)
- Deux ouvrages de rétablissement mixtes (boviduc, petite faune, hydraulique)
- Aménagements cyclables au droit de la RD 138, RD 31 et RD 289 (Montenay).

Le dossier d'autorisation environnementale liste les Mesures d'Evitement (ME), les Mesures de Réduction (MR), les Mesures de compensation (MC), les Mesures d'accompagnement (MA), les Mesures de suivi (MS) pour chacune des thématiques suivantes concernant ce projet routier :

- ✓ Climatologie
- ✓ Topographie
- ✓ Géologie
- ✓ Eaux souterraines
- ✓ Hydrographie
- ✓ Biodiversité
- ✓ Zone Humide
- ✓ Paysage
- ✓ Patrimoine historique
- ✓ Tourisme et Loisirs
- ✓ Réseau et servitudes
- ✓ Population
- ✓ Habitat
- ✓ Activités économiques
- ✓ Activité agricole
- ✓ Infrastructure routière
- ✓ Accidentologie

- ✓ Déplacements doux
- ✓ Risques naturels
- ✓ Risques technologiques
- ✓ Environnement sonore
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Ambiance lumineuse
- ✓ Nuisances électro-magnétiques
- ✓ Gestion des déchets

Après avoir pris connaissance de ces éléments et entendu l'exposé présenté par Mme le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
A l'UNANIMITE,

\* émet un avis favorable au dossier d'autorisation environnementale intégrant les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement et de suivi, tel que présenté dans la synthèse jointe en annexe.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,

Nadège MARCHAND

Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

